



DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET REGLEMENTATION
Service Hygiène et Prévention
SHP/AG/PA/2022.584

La Ciotat, le **13 JUIN 2022**

LA SOLEAM
49 la canebière
CS 80024
13232 Marseille cedex 01

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'état de péril d'un immeuble en copropriété sis 2b, rue des frères Romana - 13600 La Ciotat, cadastré AD 0211 dont vous êtes propriétaires.

En effet, celui-ci est à l'origine d'un risque de troubles à la sécurité publique compte tenu du mail d'alerte et des photos envoyées par la SOLEAM. Cet immeuble fait déjà l'objet d'un arrêté de péril ordinaire depuis le 22 décembre 2020. Il s'avère que la situation s'est aggravée.

Aussi, en application des articles L.511-1 et L.511-3 du Code de la construction et de l'habitation, j'ai décidé de mettre en œuvre la procédure de péril imminent.

A ce titre, je vous informe que je viens de saisir le tribunal administratif de Marseille aux fins de nomination d'un expert, qui dans les vingt-quatre heures suivant la nomination, examinera le bâtiment, dressera constat de l'état des bâtiments mitoyens et proposera des mesures de nature à mettre fin à l'imminence du péril s'il la constate.

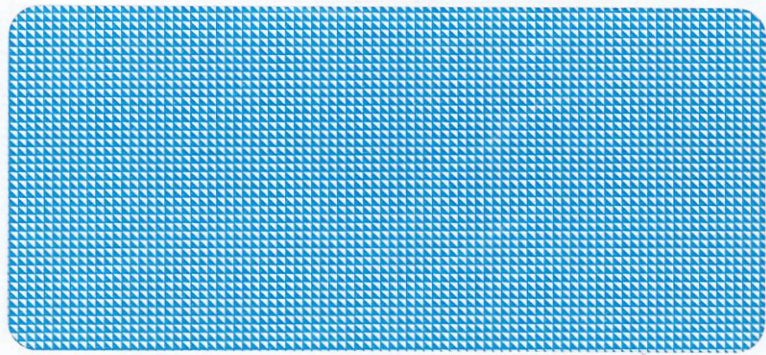
Si le rapport de l'expert conclut à l'existence d'un péril grave imminent, j'ordonnerai les mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité, et, notamment l'évacuation des immeubles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Par délégation,
Adjoint au Maire, délégué à la sécurité



Louis HOURIE



€ R.F. LA POSTE
005,37
HU 743184

LA CIOTAT 13
13-06-22
275 L1 049236
6BD1 136600

RECOMMANDE
R1 AR

COURRIER ARRIVE
22/05/22
LA CIOTAT une autre qualité de vie



VILLE DE
Service Hygiène
et Prévention
LA CIOTAT
RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
1A 198 924 6586 6
n° de l'envoi :
14 JUN 2022

